

Complément d'approche dans la prise en charge des Incontinences urinaires chez les patients âgés

Rachid Akrou, Infirmier Clinicien Spécialisé, Service de Gériatrie CHUV



Parler des fuites fait fuir

- Un patient sur deux parle de ses IU à son médecin (Ernest V. et al. 2015; Jaunin-Stalder N. et al. 2014)
- Les barrières peuvent être :
 - L'embarras, stigmatisation, coût (Willis-Gray, Sandoval et al. 2015)
 - Le manque de sensibilisation aux symptômes et à la disponibilité des options thérapeutiques, fatalisme lié à l'âge (El-Azab et Shaaban 2010)

Moyens adaptés à la sévérité de l'IU mais pas que..... au patient aussi

La position 15.01 de la LiMA, qui concerne les aides pour incontinence, indique que : « Les assurés dont le médecin a diagnostiqué une incontinence sont considérés, dans un premier temps, comme incontinents moyens et ont droit au remboursement, au prorata, des montants maximaux, pour autant qu'ils ne souffrent pas indubitablement d'une incontinence totale. Le passage d'un degré à l'autre n'est possible que sur la base d'un diagnostic médical justifié et d'une ordonnance. »

Sans diagnostic et indication du degré d'incontinence, l'assurance ne peut pas prendre en charge ce matériel. Les différences de montants remboursés selon le degré d'incontinence étant importantes. Il est utile de répondre aux demandes de justification des assureurs, et ceci de la manière la plus précise possible. Ceci permettra un remboursement complet de ce matériel aux patients.



À chaque sévérité sa protection



IU
Légère à Moyenne
(100 - 200 ml/4 h)



IU
Grave
(> 200 ml/4 h)



IU
Totale
(incontrôlée & continue urine/selle)



Nycturie
Urgenturie

PEC LaMal	52 CHF/ mois (624 CHF/an)	105 CHF/ mois (1260 CHF/ an)	157 CHF/ mois (1884 CHF/ an)	1) Condoms= 120 CHF/mois 2) Chaise percée= 0 CHF
(~) Coûts réels	65 CHF/mois (780 CHF/an)	140 CHF/mois (1680 CHF/an)	190 CHF/mois (2280 CHF/an)	1) Condoms= 135 CHF/mois 2) Chaise percée= 20 CHF/mois +40CHF seau +30 CHF livraison

Bon à savoir

- Le patient **peut** demander au pharmacien de lui signaler **quand il arrive au terme du montant remboursé**, afin de savoir quand les **protections supplémentaires** seront à sa charge
- Les **grandes surfaces** vendent des protections **bien moins coûteuses**
- Certaines **entreprises spécialisées** livrent à domicile des protections au **prix « grossiste »**

Commune de Lausanne...d'autres communes peut être aussi?

Les personnes dont l'incontinence au sens de la LAMal est attestée par un centre médico-social de quartier (CMS) ou par leur médecin-traitant se verront remettre gratuitement, dans la même plage horaire, en nos locaux, 50 sacs à ordures de 35 litres ou 100 sacs de 17 litres, pour une durée d'un an. Une personne de leur entourage peut également en prendre possession.

Discuter l'organisation

- Discuter le choix du moyen le plus adapté à chaque patient (souhaits vs contraintes)
- Qui s'occupe des moyens de gestion de l'IU? (autogestion, proches, soins à domicile, la fréquence des passages,...etc)

Aborder les Complications

- L'isolement social lié à l'IU
- Les chutes
- La sexualité
- L'utilisation des protections: Dermates du siège liées à l'IU

Le mot de la fin

Briser le tabou de l'IU et adapter le moyen le plus adéquat à la situation mais aussi au patient.

Remerciements

- Madame Capucine Cora ; Pharmacie Populaire de la Sallaz Sàrl
- Madame Susana Mateus Borboen, Service de gériatrie CHUV
- Dr Julien Schwartz, Urologue